



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE (DGGN)

-----  
SOUS-DIRECTION  
DE LA POLICE JUDICIAIRE (SDPJ)



Les enquêteurs spécialisés en technologies numériques dénommés enquêteurs NTECH de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) portent à votre connaissance qu'après une opération informatique de la Cyber-infiltration en matière de pédopornographie, pédophilie, Cyber Pornographie, exhibitionniste, trafic sexuel depuis 2009). Il en ressort que vous faites l'objet d'une enquête judiciaire en cours de traitement notamment pour les actes sus-indiqués

Au regard de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Vous vous êtes rendu coupable de propositions, de partage, de diffusion, d'échanges de supports à caractères pornographiques, d'atteinte sexuelle sans violence sur mineur, en ayant recours à Internet (Site de rencontre, échange email, Réseaux sociaux) avec des mineurs. Des photos dénudées que vous envoyez aux mineurs et vice-versa ont été interceptées par notre cyber Gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Veillez dès réception dudit courriel contacté incessamment Monsieur MARC PERRON Chef de la Brigade de protection des mineurs afin de régler au plus vite cette situation relevant d'une éventuelle ignorance de votre part.

**CHEF DE LA BRIGADE DE PROTECTION  
DES MINEURS DE LA POLICE JUDICIAIRE DE PARIS**

**M. MARC PERRON**  
**Commissaire Divisionnaire**

Passé le délai de 72 heures, nous entamerons une procédure formelle à savoir un mandat d'arrêt. Vos coordonnées ainsi que votre portrait photo seront transmis à tous les organismes de protection de l'enfant ainsi qu'aux Médias de masse pour une large diffusion de vos actes.

Cordialement

**Sous-directeur**

Général de brigade  
Bernard THIBAUD